



Le 03 juillet 2013

# COMPLEMENT MALADIE

DELEGUE SYNDICAL  
CENTRAL C.G.T.  
Eric SYLARD  
D.S.C. Adjoint  
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE  
Jean-Francois MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN  
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE  
Jean Pierre VIAUD

COTE D'AZUR  
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST  
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD  
José MAGALHAES

IDF OUEST  
Thierry ARCHER

IDF PARIS  
Mirsad MEHANOVIC  
Dominique PATTE

LANGUEDOC  
Frédéric FERNANDEZ

LORRAINE CHAMPAGNE  
ARDENNES  
Gerard CHARPY

MAUREPAS  
Alexandre RAMON

MIDI PYRENEES  
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS  
Eric SYLARD  
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE  
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE  
Alain FOUCHARD  
Mourad BOUCENNA

PROVENCE ALPES  
François PIROLI

RHONE ALPES  
Patrick CHOMAT

La direction a annexé à votre bulletin de salaire de juin une communication sur l'absentéisme et la baisse de l'indemnisation complémentaire maladie.

Cette communication a manifestement pour objectif de faire culpabiliser les salariés, et justifier la baisse du complément d'indemnisation maladie à 90%.

L'analyse des données sur l'absentéisme de courte durée qui servent à déterminer le taux d'indemnisation démontre qu'il n'y a jamais eu de lien direct entre maintien de rémunération et absentéisme.

En effet, depuis 2002, l'absentéisme de courte durée connaît des variations à la hausse comme à la baisse, quand bien même il y ait toujours eu maintien du salaire en cas de maladie.

**De surcroit, pour l'année 2012, cet absentéisme de courte durée est en baisse de 13% par rapport à 2011.**

(2012 = 4,18 vs 2011 = 4,81)

**Appliquer en 2013 une baisse du complément d'indemnisation maladie est donc injuste et inéquitable au regard de ces chiffres.**

Les causes de cet absentéisme sont multiples. C'est ce qui ressort d'une analyse plus poussée comparant les différents services et agences. Aucune ligne d'action n'a d'ailleurs pu être clairement dégagée par la commission de suivi.

Pour la CGT, si l'absentéisme maladie chez JCDecaux est élevé, les causes sont à rechercher du côté de l'usure physique et de la démotivation des salariés, notamment ceux les plus exposés à la pénibilité ou les plus précaires.

**Ensemble, pour de meilleures conditions de travail et le maintien du complément maladie à 100%.**